

Séance ordinaire du 23 septembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 23 septembre, à 20 h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Yannick VAN PEE, Maire.

Etaients présents :

Mmes FAVE B., VAN DEN HEEDE A.

Ms VAN PEE Y., GRANDIN P., GRALAK R., COURANT P., GUYENNOT G.

Absents excusés :

Mmes KOKAI G. (procuration à M. COURANT P.), LEROY S. (procuration à M. GUYENNOT G.), MULLER I. (procuration à Mme VAN DEN HEEDE A.), VANDEN BROECK I. (procuration à M. GRALAK R.)

Ms JULIEN M. (procuration à Mme FAVE B.).

Absente : Mme LOPES M.

Le Conseil Municipal a désigné Monsieur Pascal GRANDIN comme secrétaire de séance.

Compte rendu de la séance du 3 juin 2022 :

Le Conseil Municipal, après lecture du compte rendu de la séance du 3 juin 2022, accepte et vote à l'unanimité des présents le compte-rendu.

1 – RIFSEEP :

Voir la délibération 34/2017 avec les mêmes modalités de maintien ou de suppression.

Le Conseil Municipal décide l'octroi de la RIFSEEP au taux de 10% de l'appointement annuel.

Le Conseil Municipal décide l'octroi de la RIFSEEP au même taux pour chaque personnel concerné : Madame Katia MORIN, Monsieur Alain PRIEUR, Madame Virginie MOREAU.

Le Conseil Municipal accepte et vote à l'unanimité l'octroi de la RIFSEEP suivants les mêmes modalités de la délibération 34/2017 au sujet du maintien ou de la suppression.

2 – NBI Nouvelle Bonification Indiciaire :

Une seule salariée peut bénéficier de cette NBI du fait de sa mission de maître d'apprentissage. Le Conseil Municipal fixe cette NBI à 15 points.

Le Conseil Municipal accepte et vote à l'unanimité des présents pour l'octroi de la NBI à la salariée concernée Madame Katia MORIN.

3 – ENT ONE (Espace Numérique de Travail) :

L'école souhaite se doter d'un système informatique de suivi des élèves (Parcours journalier, notation, devoirs, communication avec les familles...) le coût annuel par élève est de 1.55€ HT soit 1.86 € TTC soit pour 125 élèves soit environ 233.00€.

Le Conseil Municipal accepte et vote à l'unanimité la dotation de l'ENT ONE à l'école.

4 – Recensement :

Recensement de la population du 19 janvier au 18 février 2023.

Coordonnateur : Madame Virginie MOREAU.

La mairie va mandater deux recenseurs de la commune.

Le découpage du nombre de dossiers par recenseur sera fait par l'INSEE.

5– Encaissement des chèques :

Le Conseil Municipal accepte et vote à l'unanimité l'encaissement des chèques pour un montant de 15 889.09 euros :

169 € de M. BARBELANE,

10 699.31 € de l'ILEP,

80.70 les Transports Evrard

4 940.08€ de CCLS.

6 – Questions diverses :

A - Demande de subvention des jeunes sapeurs-pompiers de Précy-sur-Oise pour un montant de 287.81€ pour l'achat de survêtements.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des présents vote l'octroi de la subvention demandée.

B - Eclairage Public : étude de l'extinction des candélabres de 23h à 5h du matin afin de faire des économies substantielles.

Le point sera mis à l'ordre du jour du prochain conseil.

La séance est levée à 21 h 50.